

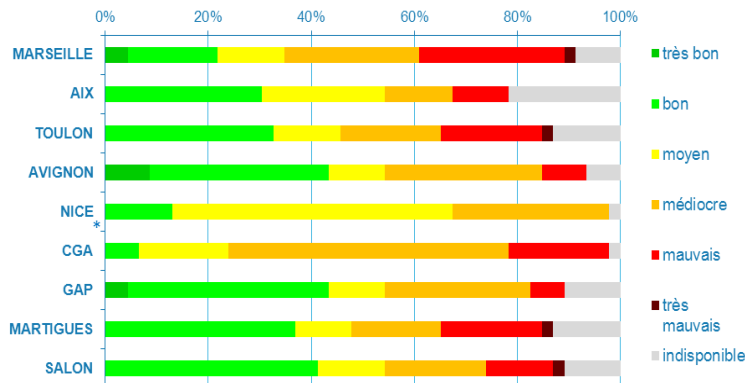
## UN DEBUT D'ANNEE MARQUE PAR LES PARTICULES FINES

Depuis mi-janvier les niveaux de particules en suspension ont augmenté, entraînant des **indices de qualité de l'air médiocres à mauvais, voire très mauvais sur les grandes agglomérations de la région.**

### Bilan des indices de qualité de l'air

Certaines villes enregistrent une dizaine de jours avec un indice mauvais (indice 8 ou 9) : Marseille (13 jours, 1 jour très mauvais), Toulon (9 jours, 1 jour très mauvais), Cannes-Grasse-Antibes (9 jours), Martigues (9 jours, 1 jour très mauvais)...

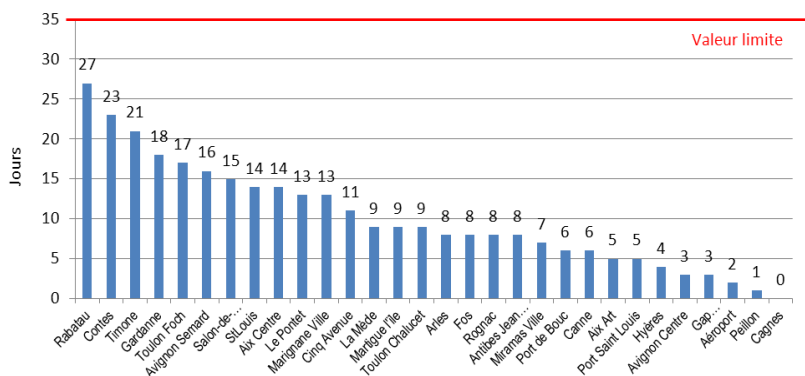
\* La station dans le centre-ville de Nice est en cours d'implantation.



Répartition des indices de qualité de l'air sur certaines villes de PACA depuis le 01/01/2012 jusqu'au 15/02/2012

Ces niveaux de pollution sont liés d'une part à **l'augmentation des émissions de particules dans l'atmosphère**, plus grande activité des chauffages notamment, mais aussi à la météorologie plus stable (grand froid) qui favorise l'accumulation des polluants. La dégradation des indices de qualité de l'air est aussi liée à un **durcissement de la réglementation** sur les particules en suspension, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Dépassement du 50 µg/m<sup>3</sup> journalier – norme européenne



Nombre de jours de dépassement de la valeur limite journalière (50 µg/m<sup>3</sup>/j) par station de mesure au 15/02/2012

**11 stations**, parmi les 30 de la région mesurant les particules, enregistrent déjà entre une quinzaine et une trentaine de jours de **dépassement de la valeur limite journalière européenne** à ne pas dépasser plus de 35 jours par an (50 µg/m<sup>3</sup>/j). Les sites les plus impactés sont les sites de proximité automobile ou industrielle (Rabatau, Contes, Timone, Toulon Foch...). Certains sites urbains sont également plus concernés : Salon, Marseille-Saint-Louis, Marignane, le Pontet.

### Les procédures d'information de la population

Lorsque les niveaux de particules dépassent les seuils définis par arrêté, des procédures préfectorales d'information ou d'alerte sont mises en place sur les départements concernés : depuis le début de l'année 2012, **le dispositif d'information a été déclenché les 19/01 et 09/02 dans les Bouches-du-Rhône et les 27/01 et 10/02 dans le Vaucluse.**

Avec l'arrivée d'un fort mistral et le retour du redoux, **les niveaux de particules diminuent petit à petit depuis le 15/02 (indices bons à médiocres).**

Pour plus d'information : [http://www.atmopaca.org/html/particules\\_fines.php](http://www.atmopaca.org/html/particules_fines.php)